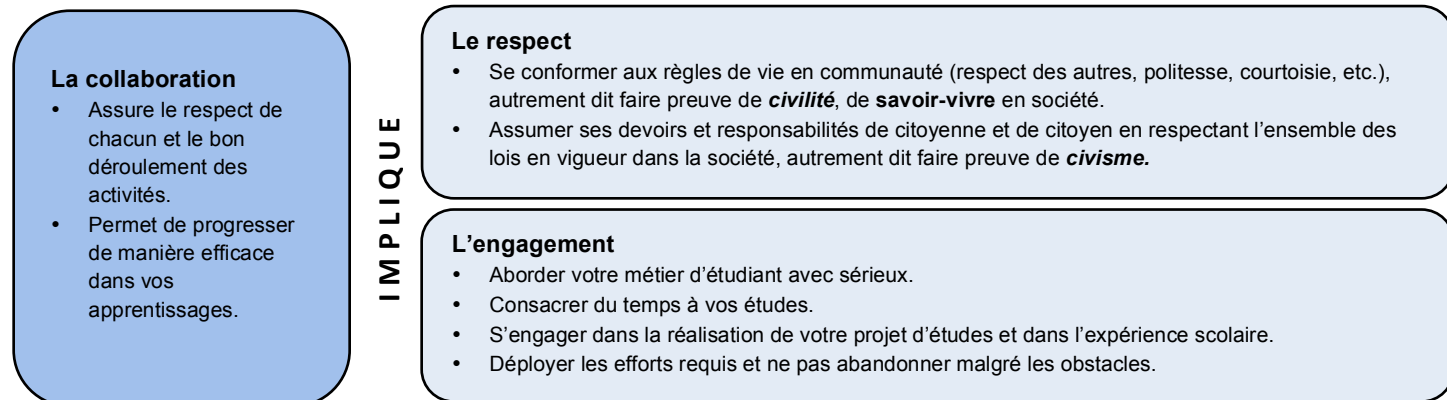


Balises du Cégep sur l'utilisation du matériel électronique à des fins d'apprentissage en lien avec l'article 10 du Règlement numéro 5¹

Ce document présente les principes de base, tenant lieu de balises au Cégep, qui doivent être respectés dans le cadre des activités pédagogiques liées à votre formation. Ces balises seront complétées, s'il y a lieu, par des balises départementales ou de programme et par des modalités d'utilisation, fournies par vos professeurs, plus spécifiquement adaptées aux activités proposées².

Trois éléments sont essentiels au maintien d'un climat propice aux apprentissages.



	Les comportements généraux attendus en tout temps	Exemples d'utilisation responsable du matériel électronique en lien avec les comportements généraux attendus	Par conséquent, au regard de l'utilisation du matériel électronique...
Respect	<ul style="list-style-type: none"> Être courtois, s'adresser aux autres avec respect et traiter les gens avec dignité. Prendre en considération les droits et les besoins d'autrui, notamment en contribuant au maintien d'un environnement exempt de distractions. Respecter le droit d'auteur. Être ouvert à la différence. 	<ul style="list-style-type: none"> Suivre les règles de conduite dans les médias sociaux, la netiquette et la netiquette dans vos communications virtuelles³ Éteindre vos appareils ou les mettre en mode silencieux (en fermant aussi le mode vibration), désactiver le son du clavier des appareils, etc. Dans un contexte où les appareils électroniques sont utilisés en classe, penser à s'installer à l'endroit le moins distrayant pour les autres. Préciser les sources sur lesquelles s'appuient vos propos⁴. Demeurer courtois dans les médias sociaux lorsque des personnes manifestent une opinion différente de la vôtre. 	<p>Les comportements qui contreviennent à la notion de civilité sont interdits, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> tenir une conversation téléphonique ou faire un appel en classe; entretenir une conversation par message texte en classe; etc. <p>De plus, les comportements qui contreviennent aux droits de la personne, aux lois et aux règlements sont interdits, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> filmer, photographier ou enregistrer une ou des personnes sans leur consentement explicite; diffuser une vidéo, une photo, un enregistrement ou un travail d'équipe sans le consentement explicite des personnes impliquées; nuire à la réputation, tenir ou publier des propos diffamatoires; nuire au déroulement d'un cours en posant un acte qui compromet le bon fonctionnement des outils technologiques; voler la propriété intellectuelle; usurper l'identité numérique de quelqu'un; etc.
Engagement	<ul style="list-style-type: none"> Être présent (de corps et d'esprit) à vos cours. Participer activement aux activités proposées. Avoir le matériel nécessaire et approprié aux activités proposées dans les cours. Coopérer avec vos professeurs. S'impliquer activement dans les travaux d'équipe. Faire preuve d'engagement citoyen. 	<ul style="list-style-type: none"> Ranger vos appareils électroniques lorsque leur utilisation n'est pas permise ou requise pour le travail à effectuer. Fermer les applications non pertinentes au travail demandé afin de rester concentré. Avoir et choisir le bon appareil électronique ou la bonne application pour effectuer la tâche demandée. Prendre connaissance des consignes au regard de l'utilisation des technologies et suivre la démarche proposée pour la réalisation des activités. Contribuer à l'avancement du travail d'équipe sur les plates-formes collaboratives (forum, Google Drive, etc.) en respectant la planification et l'organisation prévues. Adopter des comportements en accord avec les principes de citoyenneté numérique⁵. 	<p>Les comportements qui témoignent d'un désengagement dans les études ne sont pas tolérés, par exemple :</p> <ul style="list-style-type: none"> consulter les médias sociaux (pour des fins personnelles non liées aux activités du cours); naviguer sur le Web (pour des fins personnelles non liées aux activités du cours); regarder des vidéos non liées aux activités du cours; écouter de la musique (à moins que votre professeur ne l'ait autorisé); nuire au travail d'équipe, par exemple en plagiant lors de la rédaction d'une partie du travail qui vous a été confiée. etc.

...

Le Cégep de Sainte-Foy entend donc s'appuyer sur ces principes pour favoriser la création et le maintien d'un climat propice aux apprentissages. En cas de non-respect des balises du Collège, de département ou de programme et des modalités prévues par les professeurs pour les activités, des mesures adaptées ou des sanctions pourront être appliquées afin de rétablir un climat favorable aux apprentissages, conformément au [Règlement numéro 5 relatif à certaines conditions de vie au Cégep](#).

¹ Dans ce document, l'emploi du masculin pour désigner des personnes n'a d'autres fins que celle d'alléger le texte.

² Les présentes balises vont de pair avec la [Politique de sécurité de l'actif informationnel \(Annexe 5.15.1 Directive concernant l'utilisation des équipements informatiques\)](#).

³ Consulter le document [Cadre d'utilisation des médias sociaux](#) et l'annexe 1 : *Nethique, netiquette et citoyenneté numérique*.

⁴ Pour en savoir plus au sujet de la citation des sources, consultez le site cegep-ste-foy.qc.ca/presentationtravaux.

⁵ Voir *annexe 1 : Nethique, netiquette et citoyenneté numérique*.

Annexe 1 – Nethique, netiquette et citoyenneté numérique

Qu'est-ce que la nethique¹?

La nethique comprend les règles de conduite à caractère moral. Les actes illégaux posés lors de l'utilisation des TIC illustrent les comportements contrevenant à la nethique. Le piratage, la violation de données, l'atteinte aux droits d'auteur, la diffusion de documents illicites, toute atteinte au droit de la vie privée, entre autres à caractère pornographique ou à propagande haineuse, sont quelques exemples de criminalité informatique.

Cinq règles de la nethique

1. Tu utiliseras ton ordinateur dans une intention positive.
2. Tu collaboreras positivement aux travaux des autres utilisatrices et utilisateurs.
3. Tu respecteras les fichiers et la propriété intellectuelle des autres utilisatrices et utilisateurs.
4. Tu demanderas la permission ou payeras pour les logiciels que tu désires utiliser.
5. Tu penseras aux conséquences sociales [et juridiques] des commentaires que tu écris et des discussions que tu entames sur Internet.

Qu'est-ce que la netiquette?

« La *netiquette* (mot-valise formé de *net* et d'*étiquette*) est l'ensemble des conventions de bienséance régissant le comportement des internautes dans le réseau [...]. [Elle] repose sur des valeurs telles que la **tolérance**, le **respect** d'autrui, l'**écoute** et la **politesse**. En fait, les règles élémentaires de savoir-vivre s'appliquent autant dans l'univers d'Internet que dans celui des communications traditionnelles.² »

Voici une liste des principales règles à suivre autant sur les forums, les blogs, les réseaux sociaux que dans les messageries électroniques³.

- **N'utilisez pas les MAJUSCULES** : D'abord, parce qu'il est difficile de lire un texte écrit en lettres majuscules, mais aussi parce que les majuscules correspondent à une parole criée. Si vous souhaitez mettre quelque chose en évidence, préférez l'utilisation de l'*italique* ou du soulignement.
- **Adaptez les formules de politesse** : Les formules de salutations, dans la vie réelle ou virtuelle, sont de mise pour amorcer et terminer une communication. De plus, on utilise les titres appropriés (monsieur, madame, etc.). Il est aussi important de signer vos commentaires, car cela peut être perçu comme un refus d'assumer vos propos.
- **Adaptez votre message à votre interlocuteur** : Le contenu et le ton des messages doivent correspondre au statut de la relation que vous entretenez avec la personne avec qui vous communiquez. On ne s'adresse pas à son professeur (relation professionnelle) comme on s'adresse à un ami (relation personnelle). Dans une communication plus formelle, on évite l'utilisation des émoticônes, car ils font un peu moins sérieux.
- **Évitez le langage SMS** : Il est généralement mal vu d'écrire en langage SMS. Utilisez un français correct (phrases complètes, respect de la syntaxe, de la ponctuation, de l'orthographe d'usage et grammaticale, etc.). Prenez aussi le temps de vous relire pour corriger les fautes, revoir la structure des phrases et vous assurer que le langage utilisé est convenable.
- **Allez à l'essentiel** : Dans vos échanges, soyez clair, précis et concis.
- **Évitez l'humour trop subtil** : L'humour trop subtil peut être mal perçu. Il vaut mieux l'éviter afin de ne pas créer de malentendus.
- **Respectez la vie privée, la vôtre et celle des autres** : Pour des raisons de sécurité, ne fournissez pas de renseignements personnelles (adresse, numéro de téléphone, code d'accès, mot de passe, etc.). Ne republiez pas les commentaires ou les photos de quelqu'un d'autre sans son autorisation explicite. Évitez aussi d'envoyer un courriel à de très nombreux destinataires afin de respecter la confidentialité des courriels de vos contacts.
- **Répondez à un message en évitant de citer l'intégralité du message original** : Il est plus facile de suivre votre propos si vous ne citez que le passage auquel vous répondez. Si vous souhaitez répondre à plusieurs passages, citez le premier extrait et répondez-y, puis citez un autre extrait et répondez-y.

¹ Tiré de Ministère de l'éducation de l'Ontario, « Pédagogie numérique en action : Modèles d'une ligne directrice, de protocole et d'ententes dans l'utilisation responsable de la technologie et des communications », 37.

² OQLF, *Banque de dépannage linguistique*. oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bdl.html.

³ Adapté à partir de Frédéric Santos, *Les 10 règles de la Netiquette* (memoclic.com) et de Ministère de l'éducation de l'Ontario, *op. cit.*, 37.

- **Prenez connaissance des codes de conduite** : Les blogs, les forums et les réseaux sociaux ont généralement des codes de conduite. Assurez-vous de bien les connaître et de les respecter.
- **Évitez le pollupostage** : L'envoi de courriels en chaîne ou de publicités à une ou des personnes est à éviter.
- **Faites attention à la taille des fichiers en pièce jointe** : Une pièce jointe volumineuse prend plus de temps à transmettre et à recevoir. Elle risque aussi d'être refusée par le serveur de messagerie ou de saturer la boîte du destinataire.
- **Répondez à vos messages dans un délai convenable** : Pour les messages qui vous sont adressés dans un contexte personnel, il est de bon ton de répondre dans les 24 heures, puisqu'il est difficile de concevoir qu'une personne ne reçoit pas rapidement un message avec l'omniprésence des technologies dans nos vies.
- **Ayez des attentes réalistes quant au délai de réponse pour les communications professionnelles** : Si vous faites une demande d'information dans une entreprise, il se peut que le délai de réponse dépasse les 24 heures. La personne chargée d'y répondre le fera sur ses heures de travail et lorsque son emploi du temps le lui permettra. L'omniprésence des technologies ne l'oblige pas à être disponible 24 heures sur 24 et 7 jours par semaine. Le principe s'applique évidemment à vos professeurs. Même s'ils le font parfois, ils n'ont pas l'obligation de répondre à leurs messages les soirs et les fins de semaine. Ainsi, vous pouvez écrire à votre professeur le vendredi soir, si c'est le moment qui vous convient, mais vous devez toutefois vous attendre à ce qu'il ne vous réponde qu'au début de la semaine suivante. N'attendez donc pas à la dernière minute pour formuler vos questions.

Qu'est-ce que la citoyenneté numérique⁴

La citoyenneté numérique englobe tous les aspects de la vie en ligne. La citoyenne ou le citoyen de l'ère du numérique a recours aux TIC pour s'informer, se forger une opinion, échanger avec ses concitoyennes et concitoyens et s'exprimer dans un espace public. Afin que la citoyenne et le citoyen de l'ère du numérique puisse participer activement et de façon positive à la vie en ligne, elle et il doit comprendre et utiliser intelligemment les TIC, développer les compétences qui lui permettront de discerner les risques et de veiller à sa sécurité et à celle des autres.

Dix responsabilités de la citoyenne ou du citoyen de l'ère numérique

1. Agir avec respect, civisme et de manière éthique dans l'utilisation des TIC.
2. Utiliser la technologie de manière positive et significative.
3. Pratiquer l'utilisation sécurisée, légale et responsable des TIC.
4. Maintenir un climat positif, inclusif et tolérant pour tous, qui soutient la collaboration, l'apprentissage et la productivité quant à l'utilisation de la technologie.
5. Éviter de publier ou de divulguer des informations personnelles et au sujet des autres.
6. Se familiariser avec la protection en ligne.
7. Assurer sa sécurité et gérer les risques.
8. Connaître ses droits et ses responsabilités.
9. Saisir les grands enjeux liés à la technologie.
10. Être sensibilisé(e) au respect et à la protection de la vie privée en tenant compte de l'étendue des renseignements qu'elle ou il transmet et auxquels elle ou il accède grâce aux réseaux électroniques.

⁴ Tirée de Ministère de l'éducation de l'Ontario, « Pédagogie numérique en action : Modèles d'une ligne directrice, de protocole et d'ententes dans l'utilisation responsable de la technologie et des communications », *Pédagogie en action* (2014) : 36. pedagogienumeriqueenaction.cforp.ca.